



FEUILLE D'ADHESION ANNUELLE FAMILLES

de..... /..... /..... à /..... /.....

NOM :

prénom(s) : **date(s) de naissance :**

.....
.....
.....
.....
.....

e-mail :

adresse postale :

.....

téléphone :

ADHESION : Mode paiement : chèque espèces

Adhésion Membre actif : 25€
Je m'engage à assurer 2 permanences/animations minimum dans l'année

Adhésion classique : 30€

Adhésion solidaire : Je verse€ (40€ ou +)

Adhésion Tarif réduit : 15€
Les adultes du foyer sont étudiants ou chômeurs

CAUTION prêt de jeux : oui chèque espèces
(voir convention de prêt) non

J'atteste avoir lu et approuvé le règlement intérieur de l'association.

Date : Signature :

Association Tour de Jeu 12 rue de l'église 82600 Mas Grenier
06 70 07 83 38 - ludomobile@tourdejeu.org - www.tourdejeu.org



Convention de prêt pour FAMILLES (PARTICULIERS)

Vous souhaitez emprunter des jeux à la ludothèque. Afin de répondre au mieux aux attentes de tous et de vous satisfaire, nous vous proposons de signer le contrat suivant avec nous.

1. Vous avez le droit, une fois votre adhésion à la ludothèque acquittée, d'emprunter **un à deux jeux** à la fois. **Vous devrez vérifier vous-même leur contenu avant leur sortie.**
2. La durée maximale de prêt est fixée à 15 jours.
3. Lors de votre premier emprunt, nous vous demanderons un chèque de caution annuelle d'un montant de 60 euros. Ce chèque libellé à l'ordre de Tour de Jeu, sera précieusement conservé par nos soins et vous sera restitué à l'échéance de votre adhésion.
4. Tout jeu emprunté doit être rendu dans les délais, complet et en bon état. Vous vous engagez à rembourser tout jeu incomplet ou endommagé.
5. Si le jeu emprunté n'est pas ramené dans les délais, nous nous permettrons de vous adresser un rappel écrit par mail ou courrier.
6. Au terme du second rappel, et sans nouvelles de votre part, nous encaisserons le chèque versé en caution.

Toute l'équipe de la ludothèque vous remercie de votre intérêt et espère ainsi répondre pleinement à vos attentes.

VERSEMENT DE LA CAUTION D'UN MONTANT DE : **60 euros**

MODE DE REGLEMENT :

DATE :

Cette convention est valable 1 an. Signée en deux exemplaires.

Céline Tainturier
Co-Présidente de Tour de Jeu

Mme ou M. :
Adhésion en date du :/...../20.....
N°

Signature :

Signature :

ADMINISTRATIF :

Restitution le : Mode :

**REGLEMENT INTERIEUR DES USAGERS
DE L'ASSOCIATION TOUR DE JEU, LUDOTHEQUE ITINERANTE**

La ludothèque Tour de Jeu vous propose un accès au monde du jeu sous la forme d'une ludomobile se déplaçant en Région Midi-Pyrénées ainsi que d'une ludothèque de prêt située à Mas grenier (82600) et une permanence de prêt de jeux à Beaumont-de-Lomagne (82500) et Verdun-sur-Garonne (82600).

L'association est ouverte à tous et pour tous, où enfants, adolescents et adultes peuvent venir profiter de la variété des jeux et passer un bon moment.

L'objectif :

Tour de Jeu propose des espaces de rencontres, d'échanges pour toutes les générations, où la convivialité se vit, où l'on apprend à être curieux au travers de ses choix de jeu. **La ludothèque n'est pas un lieu de garderie.**

Le fonctionnement :

Bénévoles, services civiques et salariés se relaient afin de faire fonctionner la ludothèque, vous pouvez en faire partie !

La ludothèque reçoit tous les personnes adhérentes ou non-adhérentes qui souhaitent jouer, l'adhésion à l'association est vivement conseillée. Le prêt de jeux est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation et ayant laissé un chèque de caution, il est gratuit.

Selon la fréquence, la ludothécaire se réserve le droit de limiter la durée d'utilisation du jeu sur place.

Les horaires de la ludothèque, des permanences et des animations sont communiqués sur les dépliants ou affiches d'information ainsi que sur notre site www.tourdejeu.org.

Pour le jeu sur place :

- Un seul jeu est prêté à la fois.
- Chaque jeu est prêté dans une boîte ou sac de rangement avec une fiche de jeu et d'inventaire.
- L'inventaire des jeux se fait après l'utilisation du jeu.
- Les jeux et jouets doivent être rendus propres, en bon état et complets.
- Si un jeu revient incomplet ou détérioré, le signaler au moment de l'inventaire, une solution sera recherchée avec la ludothécaire.
- Pour des raisons d'hygiène autour des tables de jeux que tout le monde peut comprendre, il est interdit de : manger, fumer, d'amener des animaux de compagnie. Boire est toléré en faisant attention à ne pas renverser la boisson.

Pour le prêt de jeux :

Le prêt est possible lors des permanences de prêt. Plusieurs jeux peuvent être emportés selon les règles sont fixées lors de la mise en place du prêt avec l'adhérent.

Tout le matériel fourni y compris les consommables (piles, crayons, feutres, plâtre...) doit être ramené.

Le prêt est réservé aux adhérents, sinon ce sera de la location.

Adhésion à la ludothèque Tour de Jeu :

L'adhésion permet de soutenir l'association et ouvre droit au prêt de jeux gratuit ou à prix réduits pour les grands jeux.

Adhésion famille pour une année : classique : 30€ / membre actif : 25€ / tarif réduit (étudiant, chômeurs, RSA) : 15€ / solidaire : 40€ / Adhésion structure : 50 à 100€ selon formule.

Caution pour le prêt de jeux : un chèque de caution est laissé en dépôt au moment de la signature de la convention de prêt.

Règles de vie :

Les personnes fréquentant Tour de Jeu sont tenues de respecter quelques règles fondamentales du comportement pour permettre à chacun de se sentir à l'aise : le respect des autres, le respect du matériel, le respect des lieux

Les usagers s'engagent à respecter l'ordre établi dans le rangement des jeux et des jouets.

Les adhérents s'engagent à ne pas perturber les autres dans le déroulement de leur jeu et à respecter les spécificités et les limites d'âges assignées à certains jeux ou espaces de jeux (de société, espaces enfance...)

Tout écart pourra être sanctionné par l'équipe de la ludothèque, qui pourra exclure provisoirement la ou les personnes ne respectant pas ces quelques règles de vie.

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Pour les enfants plus âgés la présence des parents reste souhaitable pour partager le plaisir de jouer.

Les parents et accompagnateurs, présents ou non, restent entièrement responsables des enfants. De plus les portes de la ludothèque sont « ouvertes » : la ludothécaire ne surveille pas les sorties des enfants.

Tout jeu incomplet perd sa valeur ludique. Nous vous demandons de nous ramener tout objet emporté par mégarde.



Convention de prêt pour FAMILLES (PARTICULIERS)

Vous souhaitez emprunter des jeux à la ludothèque. Afin de répondre au mieux aux attentes de tous et de vous satisfaire, nous vous proposons de signer le contrat suivant avec nous.

7. Vous avez le droit, une fois votre adhésion à la ludothèque acquittée, d'emprunter **un à deux jeux** à la fois. **Vous devrez vérifier vous-même leur contenu avant leur sortie.**
8. La durée maximale de prêt est fixée à 15 jours.
9. Lors de votre premier emprunt, nous vous demanderons un chèque de caution annuelle d'un montant de 60 euros. Ce chèque libellé à l'ordre de Tour de Jeu, sera précieusement conservé par nos soins et vous sera restitué à l'échéance de votre adhésion.
10. Tout jeu emprunté doit être rendu dans les délais, complet et en bon état. Vous vous engagez à rembourser tout jeu incomplet ou endommagé.
11. Si le jeu emprunté n'est pas ramené dans les délais, nous nous permettrons de vous adresser un rappel écrit par mail ou courrier.
12. Au terme du second rappel, et sans nouvelles de votre part, nous encaisserons le chèque versé en caution.

Toute l'équipe de la ludothèque vous remercie de votre intérêt et espère ainsi répondre pleinement à vos attentes.

VERSEMENT DE LA CAUTION D'UN MONTANT DE : 60 euros

MODE DE REGLEMENT :

DATE :

Cette convention est valable 1 an. Signée en deux exemplaires.

Céline Tainturier
Co-Présidente de Tour de Jeu

Mme ou M. :
Adhésion en date du :/...../20.....
N°

Signature :

Signature :

ADMINISTRATIF :

Restitution le : Mode :